



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/AONO/C-BOURHA/CIPM-BOURHA/BEC/2025 DU 28/04/2025

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
CLOTURES POUR LA SECURISATION DES DECHARGES DES ORDURES
MENAGERES DE GOLATCHI ET ZOUVOU DANS LA COMMUNE DE BOURHA ;
ARRONDISSEMENT DE BOURHA ; DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA ;
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le maire de la Commune de BOURHA à BOURHA, Autorité Contractante et maître d'ouvrage lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de Construction de clôtures pour les décharges de GOLATCHI et ZOUVOU dans l'Arrondissement de BOURHA ; Département du Mayo-Tsanaga; Région de l'Extrême-Nord.

2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Elévations ;
- Fils barbelés

3-Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : **trois (03) mois.**

4- Allotissement

Sans objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel total de l'opération à l'issue des études préalables est de **quatorze millions quatre cent quarante-huit mille neuf cent deux (14 448 902) francs CFA**

6- Participation et origine

7- La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

8- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement de la Commune de Bourha – Exercice 2025**, sur la ligne d'imputation budgétaire : 220 100

9- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Deux cent quatre vingt huit mille neuf quatre vingt (288 980) Francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès du secrétariat particulier de monsieur le Maire de la commune de BOURHA.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du **Service Technique** de la commune de BOURHA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt cinq Mille (25 000) francs CFA** auprès de la **Recette Municipale de Bourha**.

12- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du **Service Technique** de la Commune de BOURHA au plus tard le **28/05/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-BOURHA/CIPM-BOURHA/BEC/2025 DU 28/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CLOTURE DE CONSTRUCTION DES CLOTURES POUR LA SECURISATION DES DECHARGES DES ORDURES MENAGERES DE GOLATCHI ET ZOUVOU DANS LA COMMUNE DE BOURHA ; ARRONDISSEMENT DE OURHA; DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA ; REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Budget d'Investissement de la Commune de BOURHA- Exercice 2025

Délai d'exécution : Trois (03) mois –

Imputation : 220 100

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

13- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **28/05/2025 à 11 heures** précises dans la salle des délibérations de la commune de BOURHA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dument mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
 - b) Pièce falsifiée ou non authentique.
 - c) Absence de la caution

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
 - b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
 - c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à vingt Millions (20 000 000) de Francs CFA ;
 - d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
 - e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
 - f) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
 - b) Pièces non conformes ;
 - c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
 - b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
 - c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
 - d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
 - e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15 : Attribution

Le Maire de la Commune de BOURHA, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16 : Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du secrétariat particulier de monsieur le Maire de la Commune de BOURHA

Bourha Le : 28 AVR 2025

Copies:

Le Maire de la Commune de Bourha
(Autorité Contractante et Maître d’Ouvrage)

- MINMAP/DGMI/YDE
 - PREFET/MT
 - ARMP pour publication au JDM;
 - SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
 - Maire de la commune de Bourha;
 - Président CIPM;
 - DDMINEPAT/MT (pour suivi)
 - CRTV (station régionale pour diffusion) ;
 - Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
 - Affichage



CHIKOUA